Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 19

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉCHOS DE LA PRESSE

L'examen « pédagogique » des conscrits en France. — « Une loi nouvelle, du 29 juillet 1910, dispose que, chaque année, les conscrits non pourvus de diplômes ou certificats d'instruction primaire ou secondaire doivent, dès leur entrée au corps, au jour fixé par l'autorité militaire, subir un examen destiné à constater leur degré d'instruction (art. 1er). Et l'article 2 ajoute : « Il sera organisé, dans chaque corps de troupes, des cours spéciaux d'instruction aux conscrits dont les preuves auront été jugées insuffisantes. » Ainsi, il est bien entendu que tous les conscrits dont l'instruction est insuffisante seront obligés, dès leur arrivée au régiment, de suivre des cours spéciaux d'instruction élémentaire.

Journal des instituteurs.

* * *

Du Journal des instituteurs. — « Si l'on doit faire à l'enfant lui-même une assez large part dans le travail de recherche que comporte toute étude, il en est une autre que le maître doit en tout cas se réserver : c'est à lui qu'il appartient de diriger les efforts et de coordonner les idées. Avant que l'élève ne soit mis en présence du livre, il est indispensable que des explications données avec clarté et discrétion l'amènent à saisir le lien qui rattache les événements dont il va aborder l'étude à ceux qu'il connaît déjà. L'histoire d'une nation, par exemple, comme celle d'une famille ou d'un individu, n'est pas constituée par une série de chapitres entièrement indépendants les uns des autres. Elle comporte une chaîne continue, une véritable évolution, ou chaque terme est amené presque inévitablement par celui qui précède et prépare à son tour ceux qui viendront ensuite. L'enfant s'intéressera d'autant plus à ce qu'il étudie, il tirera de la leçon un profit d'autant plus grand, qu'il aura compris pourquoi les événements se sont déroulés de telle manière, plutôt que de telle autre. Car tout fait peut et doit s'expliquer.

La leçon finie, les interrogations achevées, le maître interviendra à nouveau pour en renouer les anneaux, en marquer l'unité, souvent difficile à retrouver sous les écarts à peu près inévitables de questions posées aux uns et aux autres, suivant les exigences et l'inspiration du moment ».

* * *

Comme M. G. Lanson, comme nombre de littérateurs français contemporains, M. E. Faguet prétend qu'on n'a jamais plus mal écrit le français qu'aujourd'hui. Il y a donc « une crise du français ». Et les causes de cette crise, l'éminent professeur a essayé de les déterminer dans une étude dont nous nous permettons de détacher le passage suivant :

« La crise du français, c'est la crise du livre qu'on ne lit presque plus, depuis qu'on ne lit guère que des journaux et des magazines... Non, on ne lit plus les auteurs qui ont écrit en français. On ne lit plus parce que la curiosité esthétique qui porterait à les lire est combattue par un trop grand nombre d'autres curiosités : curiosité des faits divers, curiosité des faits piquants ou mystérieux de l'histoire, curiosité des voyages et explorations, curiosité des merveilleux progrès scientifiques et des merveilleuses inventions et découvertes de la science. Ces curiosités, autrefois, existaient à peine. Elles sont excitées de nos jours d'une manière incroyable par la façon dont nous vivons, par la façon dont le monde va. Qu'y a-t-il à faire à cela ? Très évidemment, rien. Vous n'allez pas interrompre le cours de la civilisation pour ramener les hommes à l'étude de la langue française. Vous ne pourriez pas, et, du reste, vous auriez tort.

Donc la crise du français *n'est pas une crise*, c'est une décadence ; c'est une décadence définitive et sans retour, compensée par des progrès qui ont lieu dans un autre ordre de choses. On n'écrira plus le français, voilà tout. Il ne sera plus écrit que par un certain nombre d'hommes très restreint, qui en auront le goût, par un phénomène d'atavisme, et qui seront tympanisés par les petits journaux comme grotesque. Il y aura deux langues : l'une, le français écrit par quelques personnes et compris par ces personnes-ci et quelques autres, peu nombreuses ; l'autre, une langue pour laquelle on trouvera un nom, très imprécise, très vague, amorphe, confuse, que personne à cause de cela ne comprendra très bien, mais qui servira pourtant de moyen de communication un peu rudimentaire, un peu barbare entre les hommes et qui aura avec le français quelques rapports éloignés à peu près reconnaissables encore.

***

M. Blanguenon, inspecteur d'académie, publie, dans le ***Moniteur de la Haute-Saône,*** une circulaire dont nous nous permettons d'extraire les lignes suivantes :

« Les devoirs à la maison m'apparaissent à proscrire : parmi les bruits des besognes domestiques, des conversations, courbé sur le coin d'une table mal aménagée, en hiver sous une lampe pauvre ou mal réglée, l'enfant ne peut faire qu'un travail médiocre, au grand détriment de sa santé. Et puis, laissons donc l'enfant, après la classe, aux petits travaux de la famille, aux menus services qu'il peut rendre à ses parents, laissons-le aussi à la détente, à la « récréation » des jeunes forces de son intelligence. »

Joseph CRAUSAZ.

PENSÉE

Apprendre, n'est pas comprendre ; comprendre sert à apprendre ; apprendre sert à comprendre.